

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 01 FÉVRIER 2010, À 19 HEURES 44 À L'ENDROIT
ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR
PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES
CONSEILLERS SUIVANTS :**

Madame Lisette Côté
Madame Isabelle Pruneau
Madame Renée Lessard
Monsieur Denis Bouchard
Monsieur Rock Carrier
Monsieur Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Lyse Audet, Directrice générale, agit comme secrétaire. Madame Linda Gilbert, secrétaire-trésorière adjointe assiste à la réunion.

PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Ordre du jour
Séance du 1^{er} février 2010**

- 1- Prière et ouverture de la séance
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2010
- 4- Acceptation des comptes
- 5- Budget discrétionnaire députée (travaux routiers)
- 6 - Dérogation mineure Steeve Provençal
Résolution CPTAQ
- 7- Résolution confirmation montant politique culturelle
- 8- Vente pour taxes 2010 (date limite)
- 9- Assemblée Publique dérogation mineure Gestion L.Y.N.
- 10- Chemin à régulariser municipalité Sainte-Rose
- 11- Terrain à régulariser Fabrique, Commission scolaire
- 12- Présentation d'une demande Emplois d'été Canada 2010
- 13- Parole à l'inspecteur
- 14- Service Incendie: A) Parole au chef pompier
B) COURS POMPIER 1
C) Cours sur internet (Biblio)
- 15- Correspondance - -
- - -
- 16- Loisirs : A) B)
C) D)
- 17- Varia : A) Dépôt des prévisions budgétaires au MAMROT
B) Mandat à Blanchet Vachon – vérification reddition
comptes
C) D)
- 18- Période de questions
- 19- Levée de l'assemblée

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

20-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant aux points :

Enlever le point 14 b)

17- c) Financement assainissement partie TICQ

d) Dossier Giroux et Lessard

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2010

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

21-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2010 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

ACCEPTATION DES COMPTES

22-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant 102 809.24\$ comprenant les factures du Garage Jacques Bédard au montant 99.90\$ pour la Municipalité, soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DÉPUTÉE (TRAVAUX ROUTIERS)

ATTENDU QUE notre municipalité désire faire une demande d'aide financière à même l'enveloppe discrétionnaire de notre députée pour un montant de 25 000\$;

ATTENDU QUE l'on désire faire de l'amélioration sur nos rues et routes municipales;

23-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE demander à notre députée, Madame Dominique Vien, à même son budget discrétionnaire, une somme de 25 000\$ pour des travaux de voirie dans le 5^e Rang en creusement de fossé et changer des ponceaux dans le Rang de la Famine Sud.

ADOPTÉE

**DÉROGATION MINEURE 9118-9167 Québec Inc. STEEVE
PROVENÇAL**

24-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil appuient la dérogation mineure de la Compagnie 9118-9167 Québec Inc. avec les conditions énoncées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme soient;

- a) Lors du concassage de matériel, que de l'eau à la sortie du concasseur soit ajoutée pour atténuer la poussière;
- b) Que les heures d'exploitation de la carrière ne débordent pas de 7h à 18h du lundi au samedi. Pour le samedi, pas de concasseur ou de foreuse en activité, seulement les camions pour la livraison;
- c) Laisser une bande de 100 mètres à partir du bord du chemin, ne pas exploiter cette bande et ne pas y couper les arbres, ceci afin que la nouvelle carrière ne soit pas visible du chemin;
- d) Considérant que beaucoup d'eau s'écoule de la carrière existante et que celle-ci cause déjà un problème d'écoulement dans nos fossés en hiver, ce qui risque d'abîmer notre chemin; considérant que ce problème risque

de s'accroître avec l'exploitation de la nouvelle carrière, nous recommandons que la compagnie 9118-9167 Québec Inc. (Steeve Provençal) voit à régler ce problème en installant un ponceau, pour drainer l'eau de l'autre côté du 2^e Rang, ce ponceau devant être installé environ entre sa propriété et celle de son voisin, M. Richard Vallières, les travaux devront être faits sous la supervision de l'inspecteur municipal de la municipalité. D'accorder un délai jusqu'au 1^{er} novembre 2010 pour effectuer ces travaux;

- e) L'exploitant, M. Provençal, devra avertir tous les résidents du rayon de 600 mètres lors du dynamitage, de vive voix ou par écrit, ce qui représente environ ± 6 résidences.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION CPTAQ

Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. – 9118-9167 Québec Inc. (Steeve Provençal)

- CONSIDÉRANT QUE le projet est situé dans un secteur boisé et où le potentiel agricole est considéré comme peu élevé en raison de sa topographie;
- CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles existantes ainsi que sur leur développement et ni sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.
- CONSIDÉRANT QUE la demande n'engendra pas de contraintes additionnelles (incluant les normes en matière d'épandage) au milieu déjà perturbé et que le demandeur s'engage à restaurer et à remettre le site sous couvert végétal à la fin de la période d'utilisation (période de 10 ans);
- CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur ne sera que peu affectée; étant donné que la carrière existante y est déjà présente depuis de nombreuses années et que la demande consiste à une prolongation de cette dernière. D'ailleurs, on ne crée pas non plus une nouvelle propriété foncière;
- CONSIDÉRANT QUE malgré le fait qu'il y a d'autres emplacements hors de la zone non-agricole de disponibles dans la municipalité, ceux-ci ne sont d'aucun intérêt pour le demandeur étant donné que la demande consiste en un agrandissement de l'utilisation de la carrière existante et non à une nouvelle utilisation du sol;
- CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions nécessaires ont été prises par le demandeur afin de ne pas affecter davantage les ressources eaux et sol du secteur. La terre végétale sera entreposée à la limite de la carrière et sera utilisée pour réhabiliter la carrière à la fin de l'exploitation.
- CONSIDÉRANT QUE, malgré le fait que ladite carrière ne respecte pas la distance nécessaire par rapport aux résidences prescrites par le règlement de zonage, la présente demande ne contrevient pas pour autant au règlement étant donné que la municipalité vient d'octroyer une dérogation mineure à cet effet (voir résolution 25-02-2010 en annexe). Par ailleurs, le projet ne contrevient pas aux autres règlements municipaux en vigueur sur le territoire de la municipalité.

25-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie la demande déposée par 9118-9167 Québec Inc. (Steeve Provençal) à la C.P.T.A.Q. ayant pour objet l'agrandissement de la carrière d'une superficie de 7000 m² sur une partie du lot 61-Ptie du rang 2 faisant partie du canton de Watford, et ce, pour une période de 10 ans.

Toutefois, cette résolution ne soustrait pas la demanderesse de son obligation d'obtenir son certificat d'autorisation de la municipalité ainsi que toutes les autres autorisations nécessaires pour exercer ces activités.

ADOPTÉE

PROBLÈME D'EAU CARRIÈRE STEEVE PROVENÇAL

Attendu que Monsieur Steeve Provençal, de la Compagnie 9118-9167 Québec Inc, est en accord avec l'installation du ponceau pour régler le problème d'eau provenant de la carrière.

Attendu que diverses solutions peuvent être envisagées;

26-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE M. Steeve Provençal doit d'ici l'automne prochain régler le problème d'eau qui s'écoule de son terrain, en trouvant le moyen nécessaire pour conduire celle-ci, afin de ne plus causer de dommage au chemin ou au voisinage. Les travaux devront être faits sur autorisation et supervision de notre inspecteur municipal.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION CONFIRMATION MONTANT POLITIQUE
CULTURELLE**

27-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford s'engage à contribuer annuellement \$ 1.00/capita pour 3 ans afin de mettre en œuvre le Plan d'action découlant de la Politique culturelle de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

VENTE POUR TAXES 2010

28-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le rapport des impayés est accepté. De faire un rappel pour les 2 matricules qui ont 2 ans, les aviser que si les taxes ne sont pas payées et que l'on transmet le dossier à la MRC pour vente de taxes, il y a automatiquement des frais de 300\$ qui s'ajoutent à leur compte de taxes.

ADOPTÉE

**AVIS ASSEMBLÉE PUBLIQUE DÉROGATION MINEURE -
GESTION L.Y.N. Inc.**

29-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'assemblée de consultation pour la demande de dérogation mineure de Gestion L.Y.N. aura lieu le 1^{er} mars 2010 à 19 heures 30 minutes.

ADOPTÉE

CHEMINS À RÉGULARISER – MUNICIPALITÉ SAINTE-ROSE

La directrice générale nous fait la liste des chemins pour lesquelles nous aurons à faire des contrats.

TERRAIN À RÉGULARISER – FABRIQUE & COMMISSION SCOLAIRE

30-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Pruneau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les parties de terrains qui ne sont pas régularisées par contrat (cour d'école et terrain de la caserne) le soient dans le plus bref délai. Une réponse avant 3 mai 2010 serait souhaitable, afin que tous les dossiers soient réglés avant le dépôt de la rénovation cadastrale qui aura lieu en septembre prochain.
ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2010

31-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande soit faite auprès de Service Canada au programme Emplois d'été Canada 2009 pour l'emploi de deux personnes de soutien pour une période de 6 et 8 semaines pour la Municipalité et les loisirs de Sainte-Rose-de-Watford à l'été 2010. Les personnes choisies pour ce poste devront demeurer à Sainte-Rose-de-Watford et retourner aux études en septembre 2010.
ADOPTÉE

PAROLE A L'INSPECTEUR

SERVICE INCENDIE

Parole au directeur incendie

M. Fauchon fait un résumé des activités du mois de janvier 2010.

32-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'achat d'un uniforme pour M. Steeve Quirion et d'un adaptateur pour la lance perforatrice.
ADOPTÉE

INSCRIPTION POMPIER COURS ÉDUC EXPERT

33-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE 2 pompiers soient inscrits au cours d'Educ Expert au prix de 2450\$ chacun plus taxes, pour un montant total de 5530.88\$.
ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

34-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'inscription à la formation de la FQM, « Drainage du réseau routier » pour notre inspecteur, au coût de 502.29\$ taxes incluses. Les dépenses seront assumées par la Municipalité.
ADOPTÉE

Inspection des véhicules

35-02-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lisette Côté**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
D'autoriser l'inspecteur à faire effectuer les inspections mécaniques sur tous les véhicules de la municipalité pour l'année 2010 au moment opportun pour chacun.
ADOPTÉE

36-02-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
D'accepter la demande de modification pour la taxe de vidange commerciale de M. Réal Fortier. Celle-ci sera enlevée à la réception du certificat de l'évaluateur.
ADOPTÉE

DEMANDE VISANT LA DÉSIGNATION DE LA MRC DES ETCHEMINS PARI MI LES MRC RESSOURCES :

CONSIDÉRANT QUE malgré les nombreux rapports et démarches, le gouvernement du Québec a récemment jugé bon de continuer de reconnaître certaines régions et certaines MRC dites régions et MRC ressources;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford considère que la MRC des Etchemins devrait être reconnue parmi les MRC ressources hors régions ressources;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge que la MRC des Etchemins aurait d'ailleurs dû être reconnue parmi ces MRC ressources dès leur désignation, alors qu'elle est depuis plusieurs années reconnue **municipalité dévitalisée** pour l'ensemble de son territoire;

37-02-2010 **EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford demande à MRC des Etchemins d'entreprendre le plus rapidement possible, en collaboration avec le CLD des Etchemins, les démarches visant à être reconnue parmi les MRC ressources en s'appuyant sur les diverses facettes de la réalité socio-économique du territoire des Etchemins.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Demande commandite souper soirée spectacle des Chevaliers de Colomb

38-02-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil accordent un montant de 100\$ pour le souper et soirée spectacle des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 13 février 2010.
ADOPTÉE

LOISIRS

Madame Isabelle Pruneau fait un résumé de la rencontre du comité des loisirs et des nouvelles activités envisagées.

- **Vérifier avec les assurances pour les sorties à l'extérieur.**

39-02-2010 **IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la prise d'un permis de boisson pour un tournoi de hockey bottines. La date sera déterminée bientôt, celui-ci aura lieu en février 2010. D'autoriser M. Bouchard à vérifier le prix d'achat d'un équipement de gardien de but usagé.
ADOPTÉE

VARIA

Les prévisions budgétaires 2010 ont été déposées le 27 janvier 2010.

TAXE ACCISE REDDITION COMPTE

40-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la firme Blanchet et Vachon à faire la vérification de la reddition de comptes de la taxe d'accise au MAMROT.
ADOPTÉE

DERNIER FINANCEMENT ASSAINISSEMENT PARTIE TICQ

41-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité va prêter la partie d'emprunt du Gouvernement du Québec au montant de 9220\$ ce qui représente la dernière partie du financement. Le gouvernement du Québec remboursera cette somme sur une période de 10 ans comme convenue dans les ententes et versera un taux d'intérêt, selon celui qui est en vigueur. Cette somme sera prise à même le fond général de la municipalité.
ADOPTÉE

42-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rock Carrier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le 50 000\$ qui a été négocié avec Giroux Lessard soit placé et réservé aux fins du réseau d'égout.
ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

43-02-2010

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE cette assemblée soit close et il est 21 heures 45 minutes.
ADOPTÉE

Je, Hector Provençal, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, Maire

Lyse Audet, Directrice générale